

Les notes d'analyse du CIHEAM

N° 43 – Décembre 2008

L'actualité agricole en Méditerranée

(novembre-décembre 2008)

Secrétariat Général du CIHEAM

L'actualité agricole en Méditerranée de novembre et décembre 2008

Secrétariat Général du CIHEAM¹

Novembre 2008

Egypte - 3 novembre 2008

La grippe aviaire reste une préoccupation majeure pour le gouvernement

Depuis février 2006, date de l'apparition du virus H5N1 responsable de la grippe aviaire, 50 personnes ont été infectées dont 22 sont mortes. Cela fait de l'Égypte le pays le plus touché au Monde par le virus en dehors du continent asiatique. Une sixième conférence internationale s'est tenue récemment à Charm Al-Cheikh afin de faire le point sur les mesures entreprises pour contrôler cette maladie. Les experts présents à cette rencontre ont mis en avant la nécessité d'une remobilisation des pays concernés pour l'éradication du virus. Cela passe par un effort financier de la communauté internationale, la lutte contre la maladie représentant une lourde charge pour le secteur de la santé dans des pays tels que l'Égypte. Les Etats-Unis ont d'ailleurs annoncé qu'ils accorderaient une aide supplémentaire de 320 millions de dollars à l'Égypte. La lutte contre la grippe aviaire passe également par une re-sensibilisation de la population quant aux dangers du virus. En effet, les cas d'infection ne sont pas toujours signalés par peur de voir les volailles abattues, et l'interdiction du commerce des volailles vivantes pas toujours respectée. Lorsque le virus avait été détecté, une campagne de prévention avait été lancée par le gouvernement et la vente de volaille vivante interdite. Or, sur certains marchés, comme sur celui d'Hérouan, au Sud du Caire, les volailles sont exposées à l'air libre et les inspections des services d'hygiène sont de moins en moins fréquentes. Le poulet est en Égypte moins cher que la viande rouge et donc plus accessible financièrement, c'est pourquoi l'élevage et la vente de la volaille reste très répandus. Le spectre de la grippe aviaire est toujours présent et le virus reste endémique en Égypte. Si depuis 2008 aucun pays n'a fait état de cas d'infections, des plans d'action ont été conçus en cas de pandémie de la grippe. Aussi, l'Égypte reste en alerte et a élaboré un plan pour faire face à une éventuelle transformation épidémique de la maladie.

Pêche - 4 novembre 2008

Tendance générale à la hausse des captures dans les eaux de la Méditerranée

L'office européen des statistiques, Eurostat, vient de publier de nouvelles informations sur la pêche en Méditerranée, pointant notamment la hausse des captures faites par les dix pays partenaires de l'Union européenne du Sud et de l'Est du Bassin. En 2006, la production des pêches pratiquées par les pays partenaires méditerranéens (PPM) a atteint 2,8 millions de tonnes dont 73 % provient des pêches de capture. Les PPM comptent pour 54 % dans les captures de poissons en Méditerranée soit 878 720 tonnes tandis que l'Union européenne (UE) effectue 35 % de ces prises halieutiques, soit 564 577 tonnes. En ce qui concerne les PPM, la Turquie, l'Algérie et la Tunisie sont les trois pays qui pêchent le plus en Méditerranée, la Turquie représente à elle seule 30 % du total avec 489 166 tonnes, tandis que pour l'UE ce sont l'Italie et l'Espagne qui dominent les captures. Ces chiffres témoignent d'une tendance générale à la hausse des captures des PPM en Méditerranée, ces dernières années, alors que simultanément la part de l'UE diminue progressivement. En effet, sur la période 1990-2006, les captures totales des PPM dans les eaux de la Méditerranée ont augmenté de 47 %. De plus, en 2006, 42 % des produits de la pêche de capture provenaient de la

¹ Cette note d'analyse reprend les brèves publiées sur l'Observatoire du CIHEAM en novembre et en décembre 2008, à partir du travail de recherche des informations et de rédaction réalisé par Sébastien Abis, Hassane Tlili, Jessica Nardone et Fabienne Fontan.

Méditerranée et de la mer Noire, 43 % d'autres zones maritimes (dans les eaux du Maroc, dans l'Atlantique de Centre-Est et de l'Égypte et enfin dans la région ouest de l'océan Indien) et seulement 15 % des captures totales ont eu lieu dans les eaux intérieures. La pêche pratiquée par les PPM est en grande partie côtière et les espèces pélagiques dominent dans les captures, notamment l'anchois européen et la sardine européenne. L'aquaculture reste minoritaire par rapport à la pêche de capture. En 2006, elle représentait 27 % de la production totale. Sur les 761 000 tonnes provenant de l'aquaculture en 2006, l'Égypte est le pays y contribuant le plus.

Tunisie - 5 novembre 2008

Valoriser la filière oléicole en augmentant sa capacité de conditionnement

La Tunisie est le deuxième exportateur mondial d'huile d'olive après l'Union européenne (UE) et le quatrième producteur mondial après l'Italie, l'Espagne et la Grèce. Aussi, la baisse de la production et donc des exportations pour la campagne 2008-2009 inquiète le pays qui entend accroître la valeur ajoutée de la filière oléicole en développant ses capacités de conditionnement. En effet, la filière est fortement dépendante des aléas climatiques, et le déficit pluviométrique de cette année explique la baisse de production de 16,6 % par rapport à la campagne précédente. La Tunisie, afin de préserver son rang mondial, a engagé une nouvelle stratégie nationale de promotion de la filière qui s'articule essentiellement autour des capacités de conditionnement. Actuellement, le conditionnement sur place représente 1 % de la production totale mais devrait atteindre 10 % d'ici 2011. Non seulement cet objectif devrait permettre à la Tunisie de doubler ses recettes à l'exportation, mais également de protéger l'« or vert » du pays contre la tendance de certains industriels étrangers, notamment italiens, à acheter de l'huile d'olive tunisienne et l'exporter sous forme de bouteilles estampillées alors *Made in Italy*. L'instauration d'un label de qualité participera également à la valorisation de la filière.

Union européenne - 12 novembre 2008

La luzerne est-elle vraiment condamnée à disparaître des champs des pays de l'UE ?

La Commission européenne veut à tout prix économiser les 118 millions d'euros qu'elle accorde aujourd'hui aux opérateurs concernés directement par la culture de la luzerne et la transformation de celle-ci en granulés destinés au bétail. Elle souhaite donc supprimer le soutien apporté à cette filière à partir de 2010, dans le cadre du renforcement du dispositif mis en place en 2003 pour appliquer le système dit de « découplage » inscrit dans la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC). Or, les opérateurs pensent qu'une telle décision conduira à l'élimination de cette culture utile. Les pays de l'Union européenne importent, en effet, presque les trois-quarts de leurs besoins en luzerne déshydratée. Cette tendance a surtout été soutenue depuis 2003, date à laquelle l'aide à la production a baissé de moitié (de 66 euros à 33 euros par tonne), ce qui a entraîné la réduction d'environ 25 % de cette culture sans laquelle le développement de l'agriculture biologique serait difficile. Les agronomes rappellent, à cet égard, que cette légumineuse n'a pas besoin d'engrais azotés grâce à une bactérie qui colonise ses racines. Elle n'exige donc pas le recours aux nitrates qui polluent aujourd'hui les cours d'eau et les nappes phréatiques dans l'ensemble des pays membres de l'UE. Extrêmement sobre, par conséquent, en intrants, elle possède également de longues racines qui s'enfoncent profondément dans le sous-sol pour chercher ses besoins en eau, une qualité louée par les responsables des agences de bassins, lesquelles trouvent qu'elle protège plus que toutes les autres grandes cultures les zones de captage d'eau potable.

La luzerne entre aussi dans l'identification de plusieurs produits protégés de nos jours par des labels de qualité ; elle est considérée, par exemple, comme une bénédiction pour les abeilles. Au moment où les colonies en Europe traversent une crise sans précédent (taux de mortalité de plus en plus élevé, modification des cartes culturelles à cause du réchauffement climatique, etc.), les apiculteurs sont de nos jours les alliés des producteurs, des transformateurs, des agronomes et de toutes les associations écologiques qui essaient de faire comprendre à la Commission européenne que le maintien du dispositif d'aides actuel est indispensable pour la survie de la luzerne. Le dossier sera traité lors de la prochaine réunion des Ministres européens de l'Agriculture. La France ayant en charge la présidence tournante de l'UE, jusqu'à la fin de l'année, compte sur l'Espagne,

l'Italie et l'Autriche pour tenter de trouver avec ses partenaires et la Commission une solution au problème multidimensionnel que pose aujourd'hui la culture de la luzerne, une plante riche en protéines et réputée pour être une excellente tête d'assolement.

Alimentation - 12 novembre 2008

La baisse des prix alimentaires et l'augmentation de la production céréalière tendent à créer un faux sentiment de sécurité

Selon la FAO, la production céréalière mondiale devrait enregistrer cette année un nouveau record, ce qui permettrait de couvrir les besoins d'utilisation à court terme mais également de reconstituer les stocks mondiaux. C'est ce qu'a annoncé l'organisation dans son rapport de conjoncture publié tout récemment et intitulé « Perspectives de l'alimentation ». L'augmentation du niveau de la production ainsi que la baisse des prix des matières premières alimentaires sur les marchés mondiaux, ces derniers mois, ne doit pas pour autant créer un sentiment de sécurité. En effet, une nouvelle flambée des prix en 2009/10 n'est pas impossible, d'autant plus que la crise financière en cours pourrait avoir un impact négatif sur le secteur agricole de nombreux pays. De plus, l'augmentation de la production a eu lieu essentiellement dans les pays développés, les pays en développement devant faire face à des contraintes d'approvisionnement du secteur agricole plus importantes et la baisse des prix ne se traduisant pas par une baisse effective des prix des denrées alimentaires dans ces pays. Aussi, la baisse des prix, seule, ne suffit pas pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Depuis la hausse des prix alimentaires en 2007/2008, le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde a atteint 923 millions, un chiffre bien supérieur aux objectifs du Millénaire prévus pour 2015. Les causes de la famine sont multiples (inflation, conditions climatiques, développement des agrocarburants, instabilité politique, infrastructures rurales déficientes, etc.) et l'agriculture mondiale doit faire face à de nombreux enjeux sur le long terme et trouver les moyens de répondre à ces contraintes (accès à la terre et aux ressources, coût des intrants, changement climatiques, etc.). Le rapporteur pour le droit de l'alimentation de l'Organisation des Nations Unies (ONU), Olivier de Schutter, a récemment appelé au « volontarisme politique », seul moyen de lutter contre la famine.

Agriculture - 13 novembre 2008

Protéger l'origine géographique des produits locaux dans le monde arabe

Les 22 Etats de la Ligue Arabe se sont rassemblés pour créer un groupe dont le but est de protéger l'origine géographique de leurs produits locaux : la Société Arabe pour les Indications Géographiques (ASGI). Selon l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), les indications géographiques peuvent se définir comme des éléments qui identifient un produit originaire d'un territoire, région ou localité où la réputation et la qualité de ce produit sont imputables à son origine géographique. Les pays arabes se distinguent souvent par des produits dont l'origine est géographiquement définie, tels que l'huile d'argan pour le Maroc, le savon à l'huile d'olive de Nablus en Palestine ou encore le miel de Doan au Yémen. Cependant, si certains pays tels que l'Egypte et la Jordanie ont déjà des lois pour protéger l'origine géographique de leurs produits, le concept d'indications géographiques est relativement récent. Beaucoup de pays n'ont pas de régulation juridique relative aux indications géographiques qui ne sont, dès lors, pas pleinement protégées. Afin de protéger l'origine des produits et de booster les investissements locaux, la Ligue Arabe à travers la création de l'ASGI mise clairement sur la promotion des indicateurs géographiques et la création de lois et régulations dans les pays membres en harmonie avec les standards internationaux. En soutenant la promotion de la qualité et de la productivité de ces produits ainsi qu'en apportant un support technique aux industries arabes locales, l'objectif de l'ASGI est d'améliorer leur compétitivité sur le marché mondial et de permettre l'accès des entrepreneurs aux marchés de niche grâce à la protection légale des produits d'origine arabe. Ainsi, protection et promotion vont de pair. Cela passe non seulement par l'action des pays concernés à travers la création de conventions collectives et bilatérales, mais également par le développement de règles internationales justes et efficaces permettant de protéger de manière égale le chocolat d'origine Suisse et le miel de Doan au Yémen.

France - 14 novembre 2008

250 millions d'euros pour aider les agriculteurs français

Michel Barnier, Ministre français de l'Agriculture et de la Pêche, a annoncé le 12 novembre 2008 une « panoplie d'aides » d'environ 250 millions d'euros pour venir en aide aux agriculteurs et aux éleveurs qui traversent en ce moment une crise profonde et dont les revenus devraient baisser de 8 à 15 % en 2008, selon une estimation publiée parallèlement à l'annonce de ce plan. Présenté aux représentants agricoles, celui-ci sera financé à hauteur de 204 millions d'euros puisés dans des fonds nationaux et européens, le reste étant constitué par des allègements de charges sociales et financières consenties par le Mutualité sociale agricole et les banques. Une bonne partie des aides (150 millions d'euros) dont bénéficiera la profession sera consacrée à la trésorerie des agriculteurs et au règlement de la facture énergétique. Le Ministre a annoncé également, à cet effet, que l'allègement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers serait conduit jusqu'à la fin de 2008. Les éleveurs ovins et caprins recevront, quant à eux, toujours dans le cadre de ce plan de soutien, environ 50 millions d'euros, ce qui leur permettra de « passer le cap de 2009 » et de « compenser les dommages économiques liés » à la fièvre catarrhale, a expliqué Michel Barnier. Une enveloppe de 4 millions d'euros financera la reconduction pour un an de l'exonération des cotisations sociales en faveur des jeunes agriculteurs. Enfin, un observatoire des prix et des marges dans la grande distribution sera mis en place conformément aux vœux des agriculteurs, a souligné le Ministre. Certes ce plan représente « un ballon d'oxygène », a estimé Jean-Michel Lemétayer, Président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), mais il demeure « insuffisant », a-t-il ajouté. Tout en s'interrogeant sur les critères devant être retenus pour distribuer ces aides, William Villeneuve, Président des Jeunes agricoles considère que le plan « va dans le bon sens ». La même attitude a été décelée chez la Fédération Nationale Ovine (FNO), lors de la manifestation organisée à Paris le 13 novembre 2008 par quelques 700 éleveurs. Son président, Serge Préveraud, a noté que le plan de soutien d'urgence aux agriculteurs français était « un bon pas », mais il estime que les éleveurs ovins auraient besoin de 160 millions d'euros pour pouvoir tenir jusqu'à 2010, date de la prochaine révision de la Politique Agricole Commune (PAC).

Union européenne - 14 novembre 2008

La Commission propose de revoir à la baisse certaines normes relatives à la commercialisation des fruits et légumes

Les produits agricoles ne répondant pas à certaines normes en vigueur actuellement pourraient être vendus aux consommateurs à partir de juillet 2009. C'est ce que la Commission européenne vient de proposer aux 27 pays membres de l'Union européenne. Cette mesure contribuera, selon Mme Mariann Fischer Boel, Commissaire européenne à l'Agriculture, à faire baisser les prix alimentaires, surtout pour les couches populaires dont les revenus sont très modestes. En outre, le fait de manger plus de légumes et fruits frais est de nature à aider les consommateurs à se prémunir contre bien des maladies. « *Il est absurde de jeter des produits parfaitement comestibles au simple motif qu'ils sont de forme irrégulière* », a-t-elle fait valoir. Aussi des carottes tordues ou des concombres difformes pourront-ils, à l'avenir se faire acheter dans les magasins européens. La liste des produits ne répondant pas forcément aux normes actuelles et pouvant être autorisés dans ces magasins concerne 26 légumes et fruits. Y sont inclus par exemple les artichauts, les asperges, les aubergines, les haricots, les cerises, les poireaux et les melons. En revanche, les normes en vigueur continueront de s'appliquer pour dix autres fruits et légumes dont les pommes, les fraises et les tomates qui à eux seuls représentent environ trois quarts de la valeur totale des échanges de ce secteur en Europe. Pour le moment, neuf pays européens seulement sont favorables à cette proposition. Mais la Commission européenne pense qu'elle est en mesure de persuader au moins six autres pays du bien fondé de son raisonnement quant à la nécessité de faire un bon usage des normes qui régissent la commercialisation des fruits et légumes frais.

Monde - 17 novembre 2008

Une stratégie de croissance basée sur la géographie économique

Le 13 novembre 2008, s'est tenue, à Paris, la présentation du rapport 2009 de la Banque Mondiale sur le développement dans le monde, intitulé cette année « Repenser la géographie économique ». La nouveauté du rapport réside dans le choix de la Banque Mondiale de mettre en avant le thème de la géographie du développement et de réintroduire la notion de gestion des transformations spatiales. Les auteurs ont choisi de donner une multidimensionnalité à leur analyse à travers trois axes essentiels, selon eux, qui devraient être encouragés : densité, distance et division. En effet, la Banque Mondiale affirme que les politiques les plus efficaces pour promouvoir une croissance durable sont les politiques qui facilitent la concentration et l'intégration économique, à l'intérieur des pays mais également entre eux. Dès lors, pour qu'il y ait développement, il faut qu'il y ait concentration vers les pôles économiques dynamiques, à savoir les villes, réduction des distances, diminution des coûts de transport, et enfin réduction des divisions économiques à mesure que les pays s'intègrent aux marchés mondiaux. Selon la Banque Mondiale, dispersion des activités économiques et interventions localisées ne sont pas les clés du développement. Les activités économiques ne doivent pas être dispersées et les incitations visant à attirer des industries dans les régions en perte de vitesse doivent être menées avec modération. L'intégration économique dépend de la mobilité des personnes, des produits et des idées. Les instruments de cette intégration sont alors la mise en place d'institutions adaptées (amélioration des politiques foncières, garantie de services de base) et la création d'infrastructures (routes, liaisons ferroviaires, ports, aéroports, réseaux de communication). Les conclusions du rapport indiquent que de telles prescriptions conduiront à une croissance économique déséquilibrée, mais le développement sera néanmoins inclusif puisque les populations éloignées des opportunités économiques pourront bénéficier d'une concentration croissante de la richesse. Les fruits du développement devraient être plus largement partagés. Des questions doivent néanmoins être soulevées, comme par exemple, le devenir des zones rurales ou encore les problèmes environnementaux posés par une agglomération excessive.

Sécurité alimentaire - 18 novembre 2008

Quelle gestion des alertes sanitaires en Espagne, Italie et Grèce ?

La gestion des crises sanitaires des aliments, animaux et plantes, qui assure la sécurité de notre alimentation, est organisée différemment selon l'histoire et la structure des pays. Prenons l'exemple de trois pays européens. En Espagne, la gestion des trois secteurs de la sécurité sanitaire des aliments s'effectue de façon sectorisée au niveau ministériel : la sécurité sanitaire des aliments est gérée par l'Agence espagnole de sécurité sanitaire et nutrition (AESAN), rattachée au ministère de la santé et de la consommation (MISACO), alors que la santé végétale et animale est gérée par le ministère de l'environnement, du milieu rural et marin (MARM). En Italie, le ministère de la santé s'occupe de la sécurité sanitaire des aliments et des animaux et la politique relative à la sécurité sanitaire est définie au niveau national, coordonnée au niveau des régions et mise en application par des antennes sanitaires locales. L'action de l'administration centrale et régionale est appuyée par l'expertise du Comité national de la sécurité des aliments et par le Centre national de lutte et d'urgence contre les maladies animales. En revanche, concernant la santé des plantes, c'est le ministère de l'Agriculture qui est compétent. Enfin, la Grèce tente de simplifier son système national de contrôle. Elle s'est d'ailleurs récemment engagée à informer immédiatement l'ensemble des Etats membres de la Commission européenne de la présence de certaines maladies infectieuses et des mesures prises. Le Ministère du développement agricole (DGAL) est en charge de la veille sanitaire concernant les maladies animales. Quant aux contrôles sanitaires des aliments et à la mise en place de normes de qualité des denrées alimentaires, c'est l'EFET, organisme d'Etat sous tutelle du Ministère du Développement, qui s'en charge. De plus, trois autres ministères, ceux de l'Agriculture, de la Santé et de Finances réalisent également des contrôles sanitaires sans coordination interministérielle, ce qui complexifie quelque peu le système.

Algérie - 21 novembre 2008

La saison oléicole s'annonce bonne

En Algérie, à l'instar des autres pays méditerranéens du sud, les cueillettes d'olives ont commencé depuis quelques jours. Pour beaucoup d'oléiculteurs algériens, il faudrait faire vite avant les grandes pluies traditionnelles du mois de décembre. Certains se souviennent toujours, en effet, que ces précipitations les ont parfois privé du tiers de la production. Dans certaines régions où l'irrigation d'appoint est utilisée à bon escient et dont les sols sont riches, un olivier bien entretenu peut produire jusqu'à 100 litres d'huile. Dans d'autres, où les cultures dépendent essentiellement des eaux pluviales, il est souvent difficile d'atteindre les 50 litres. Selon les prévisions, en tout cas, les récoltes de cette année devraient être bonnes et permettre à l'Algérie de renforcer sa place comme étant un grand pays spécialisé dans la production d'olive et d'huile d'olive dans le monde. Aujourd'hui, elle occupe la cinquième place après l'Espagne, l'Italie, la Grèce et la Tunisie. Mais elle n'arrive à conditionner qu'à peine 1 % de ses huiles exportées provenant de ses oliviers, le reste étant vendu en vrac, conditionné et valorisé par des sous-traitants. On y comptait en 2007 environ 32 millions d'oliviers répartis sur une superficie de 281 000 hectares. Il a été décidé d'augmenter celle-ci de l'ordre de 110 000 hectares, au cours de la période allant de 2008 à 2011. Quant aux consommateurs, ils espèrent d'une part qu'une bonne récolte amènera les distributeurs à baisser les prix, lesquels ont connu en 2007 une flambée. D'autre part, ils sont préoccupés par la manière d'identifier une vraie huile d'olive et celle mélangée avec d'autres huiles végétales et commercialisées parfois par des revendeurs peu scrupuleux. Dans son édition du 17 novembre 2008, le quotidien algérien « El Watan » leur a proposé une recette parmi tant d'autres que les vrais amateurs de l'huile d'olive ont expérimentée. Elle « consiste à placer une tasse d'huile d'olive dans le réfrigérateur et attendre le résultat. Si elle se solidifie pour ressembler à du beurre, c'est de la vraie. Si au contraire, il s'en dégage une partie solide et une partie liquide, c'est que le produit résulte d'un mélange douteux ». Pour ceux qui ne l'ont pas testée, il faut encore patienter quelques jours.

Union européenne - 21 novembre 2008

Réaménagement de la Politique Agricole Commune

Moins de subventions à la production, plus de projets en faveur du développement rural durable et un intérêt certain pour les produits jouant un rôle capital dans la sécurité alimentaire : tels sont les enseignements de base tirés de l'accord auquel sont parvenus les Ministres de l'Agriculture des pays membres de l'Union européenne (UE) le 20 novembre 2008, dans le cadre du bilan de santé de la Politique Agricole Commune (PAC).

Les mesures prises par les Ministres, après plusieurs mois d'âpres négociations, portent essentiellement sur les quotas laitiers, l'environnement, les zones rurales les plus fragiles, les mécanismes de soutien des prix agricoles et la question des jachères. S'agissant des quotas laitiers introduits en 1984, il a été décidé de les augmenter de 1 % par an à partir de 2009, avant leur disparition totale en 2015, conformément à un arrangement sur cette question. L'Italie qui réclamait un pourcentage plus élevé, compte tenu de la hausse de la demande, pourra augmenter ses quotas de 5 % en une seule fois dès 2009. Elle devrait, en contre partie, payer des pénalités plus lourdes si elle les dépassait. Les pays qui craignent que la hausse des quotas actuels ne débouche sur une surproduction et donc sur une chute des prix, pourront puiser dans les fonds de la PAC pour aider surtout les éleveurs des zones de montagne fragiles. Concernant le développement rural, une bonne partie des subventions directes accordées jusqu'ici à la production sera consacrée au financement de projets agro-environnementaux et à la revitalisation des campagnes. En outre, les gouvernements seront, à l'avenir, tenus de co-financer de tels projets dans des proportions atteignant seulement 25 % du total des montants consentis, voire 10 % pour les pays les plus pauvres au lieu de 50 % normalement. En matière de mécanismes de soutien des prix agricoles par les pouvoirs publics, celui relatif à la viande de porc va être supprimé; Les prix d'"intervention" pour le beurre et le lait en poudre seront réduits. Pour le blé, les montants actuels (101,3 € la tonne) seront maintenus dans la mesure où ce produit fait partie des produits de base de la sécurité alimentaire. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il sera mis fin dès 2009 aux mesures

prises en 1988, pour mettre en jachère une partie des terres cultivables pour lutter à l'époque contre la surproduction.

Monde - 26 novembre 2008

Les crises alimentaire et financière intensifient la course aux terres agricoles

Selon le nouveau rapport de l'organisation non-gouvernementale GRAIN intitulé « Main basse sur les terres agricoles en pleine crise alimentaire et financière », les crises financière et alimentaire ont engendré un nouvel « accaparement des terres » au niveau mondial. Ces dernières années, les projets d'achats ou de location de terres agricoles se sont multipliés, et de nombreux investisseurs (industriels de l'agroalimentaire, producteurs de biocarburants ou encore des gouvernements) se tournent vers des pays au potentiel agricole important. L'Ukraine, le Kazakhstan, le Pakistan, l'Ouganda ou le Soudan par exemple, sont devenus des pays convoités par la Chine, les pays du Golfe, la Corée du Sud, l'Égypte ou encore l'Arabie Saoudite. Ce phénomène de course aux terres agricoles répond à plusieurs logiques. D'une part, il constitue une réponse à l'insécurité alimentaire de certains pays qui dépendent des importations pour nourrir leur population et qui cherchent à sécuriser leurs approvisionnements en externalisant leur production alimentaire. D'autre part, acheter ou louer des terres constitue également une source de revenus pour des investisseurs privés et entreprises transnationales pour qui le foncier n'est pas un investissement traditionnel mais qui, compte tenu de la crise, est devenu un nouvel actif stratégique, source de profits. Aussi, le risque est de voir se développer un monopole du secteur privé où les entreprises étrangères auraient le contrôle de terres agricoles dont la production serait essentiellement exportée, au détriment de l'alimentation de la population locale et des petites exploitations agricoles. Jacques Diouf, directeur général de la FAO a ainsi insisté sur la nécessité d'être vigilant face à « l'émergence d'un pacte néocolonial pour la fourniture de matières premières sans valeur ajoutée pour les pays producteurs ».

Maroc - 27 novembre 2008

L'accord de Marrakech sur la pêche du thon rouge mécontente les ONGs et les pays nordiques

Pour les ONGs et les pays nordiques, l'accord conclu à Marrakech le 24 novembre 2008 sur la capture du thon rouge n'est pas de nature à protéger l'espèce. Au bout d'une négociation âpre qui a duré une semaine, les membres de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICATA) ont décidé, en effet, de ramener les prises de thon rouge de 28 500 tonnes en 2008, à 22 000 tonnes pour l'année 2009. Or les scientifiques ont recommandé de ne pas dépasser des prises atteignant 15 000 tonnes.

Les ONGs et les pays nordiques comptaient bien sur les représentants des Etats-Unis, du Brésil, du Canada et d'autres pays pour parvenir à un accord devant tenir compte de l'avis exprimé sur le sujet par la communauté scientifique. Mais selon le Fonds mondial pour la Nature (WWF) et Greenpeace, les pays de l'Union européenne auront exercé des pressions sur plusieurs pays du Sud membres de la CICATA pour imposer leur point de vue. Des pays en développement, d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, ont été « menacés de représailles commerciales sur les dossiers de la banane, du café et du cacao », accuse le WWF. Un autre motif de la déception des ONGs quant aux résultats de la réunion de Marrakech : aucune mesure n'a été prise en ce qui concerne le renforcement des contrôles et la réduction de la pêche sauvage, deux soucis majeurs pour les écologistes mais aussi pour les professionnels conscients des dangers auxquels ils sont exposés compte tenu de la pêche illégale.

Comment agir alors pour atténuer l'effet des décisions prises sur l'espèce ? Les militants de Greenpeace comptent mener avec les associations des consommateurs une nouvelle campagne plus virulente que les précédentes auprès de l'opinion publique. Cela pourrait aller jusqu'au boycott des restaurants servant le thon rouge. Ils pensent également pouvoir convaincre les pays nordiques, sensibles du reste à la question, de la nécessité de mener des actions aboutissant à l'inscription de cette espèce sur la liste de la Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvage (CITES). Quelques chiffres à rappeler pour mieux comprendre les enjeux de la question : les captures réelles du thon rouge qui risque de disparaître de la mer Méditerranée sont estimées entre 50 000 et 60 000 tonnes par an. Environ 50 % des

prises autorisées par la CICTA vont aux pays membres de l'UE dont notamment l'Espagne, la France et l'Italie. Enfin, l'engouement des consommateurs japonais pour les sushis et les sashimis fait du Japon le principal pays consommateur de thon rouge (45 000 tonnes en 2006).

Union européenne - 28 novembre 2008

Les agriculteurs pressés de réduire sensiblement l'utilisation des pesticides chimiques

Il est urgent de trouver un motus vivendi entre toutes les parties concernées par l'utilisation des pesticides de synthèse à des fins agricoles à la fin de l'année 2008 ou, au plus tard, au début de l'année prochaine. Tel est en substance le message délivré par Michel Barnier, Ministre français de l'Agriculture et de la Pêche, lors de l'ouverture à Paris d'un colloque organisé les 25 et 26 novembre 2008 sur la question par la Présidence européenne assurée actuellement par la France. « *Les agriculteurs vont devoir relever le grand défi du nouveau modèle agricole européen, dans un contexte difficile* », a prévenu le Ministre, lequel a ajouté « *la demande alimentaire va doubler, les risques climatiques et sanitaires s'accroissent et l'ère de la rareté écologique a déjà commencé* ». Michel Barnier a insisté sur la nécessité de trouver, via le dialogue entre toutes les parties y compris les agriculteurs, un accord qui permette de diminuer sensiblement les quantités de pesticides chimiques par les agriculteurs européens afin de préserver la santé et l'environnement, sans pour autant nuire au concept de sécurité alimentaire dans son acception non sanitaire. La tâche n'est pas facile, mais aujourd'hui la Commission européenne, le Parlement européen et même certains agriculteurs pensent qu'il est possible de relever le défi.

L'agriculture européenne est aujourd'hui tributaire d'environ 300 substances chimiques pour éradiquer bien des maladies. Mais toutes les études scientifiques menées à ce propos décèlent dans la quasi-totalité des produits agricoles européens des résidus dont les conséquences sont parfois fatales aux agriculteurs, mais aussi aux consommateurs (cancers, altération de la fertilité, etc.). Il est donc temps de revoir de fond en comble l'usage des pesticides de synthèse en optant pour une approche intégrée et en amenant les agriculteurs eux-mêmes à utiliser ces substances en dernier recours et non de manière systématique. L'expérience a d'ailleurs montré qu'on pouvait obtenir de très bons résultats avec parfois deux fois moins de pesticides. « *Comment faire accepter cela à l'ensemble des agriculteurs ?* » « *Toujours en discutant et en argumentant* », répond Guy Paillotin, chargé de l'élaboration du plan français de réduction des usages de pesticides.

Euromed- 2 décembre 2008

Les échanges euro-méditerranéens interpellent la profession agricole espagnole

L'organisation espagnole COAG (Coordination des Organisations des Agriculteurs et Eleveurs) a dénoncé au cours d'une récente réunion, les effets négatifs des accords euro-méditerranéens sur la production des fruits et légumes en Espagne, comme l'a indiqué le journal espagnol Eumedia. En effet, la libéralisation commerciale entre l'Union Européenne et les pays du Nord de l'Afrique a créé une forte pression sur les producteurs de fruits et légumes européens. Les coups de production varient selon les pays, au Maroc, par exemple, où l'exploitation des travailleurs dans le secteur des fruits et légumes est chose courante, le salaire moyen tourne autour de 5 et 6 euros pour 9 heures de travail. Ainsi, les accords euro-méditerranéens semblent bénéficier essentiellement aux multinationales agroalimentaires qui tirent partie de coups de production faibles dans les pays tiers. De plus, les importations de fruits et légumes des pays méditerranéens vers l'Europe, pourtant à bas prix, n'ont pas entraîné une diminution du prix payé par les consommateurs. Une double nécessité s'impose alors selon la COAG. D'une part, le développement économique et social des pays d'Afrique du Nord, qui doit passer par l'amélioration des conditions de travail des agriculteurs mais aussi par la défense du concept de souveraineté alimentaire menacé par la promotion d'une production destinée exclusivement à l'exportation. D'autre part, la reconnaissance par l'UE des difficultés engendrées par ces accords pour bon nombre de producteurs et régions d'Europe s'impose, selon la COAG, et pourrait se concrétiser par des appuis supplémentaires afin de promouvoir la compétitivité du secteur, ou encore par le renforcement des mécanismes de protection et de contrôle (phytosanitaires, systèmes de traçabilité, etc.).

Algérie - 3 décembre 2008

Exploiter le potentiel viticole algérien pour augmenter la production

Les vins du Maghreb représentaient en 2006, 0,5% de la production mondiale contre 62 % pour ceux de l'Union européenne, selon une étude de l'Office international de la vigne et du vin (OIV). La revue de l'industrie agroalimentaire (RIA) a récemment consacré un dossier sur la relance de la viticulture en Algérie, au 20^e rang des pays producteurs de raisins, et mis en avant l'important potentiel viticole du pays et ses terroirs propices à la production de vins de qualité. Aujourd'hui, l'espace viticole algérien est estimé à 44 000 hectares pour une production moyenne de 807 000 quintaux de raisins de cuve dont 20 % est consacré à la production de vins d'Appellation d'Origine Garanties, le reste est utilisé pour les vins de consommation courante (vins de table). L'ONCV (Office National de Commercialisation des Vins), opérateur historique et entreprise structurante de la filière, a été rejoint depuis 2006 par différents opérateurs privés dans le paysage viticole algérien et dans la prise en charge du destin de la filière. En effet, la réhabilitation de la viticulture a été accompagnée par la montée en puissance d'opérateurs privés. Dans la région d'Oran par exemple, le transformateur Grands Crus de l'Ouest (GCO), grâce à sa stratégie de préfinancement des opérations culturales et d'accompagnement des viticulteurs, détient désormais plus de 50 % de la viticulture de la principale région de production, l'Oranais. La volonté de développer le potentiel viticole et de relancer la production algérienne de vins, source d'emplois, de revenus et de devises à l'export, s'est affirmée fortement ces dernières années. Les avantages de la relance de la production viticole sont multiples : écologiques, en protégeant les sols contre l'érosion et la désertification, sociaux, grâce à l'amélioration des revenus des agriculteurs, et enfin, économiques, grâce à l'augmentation des recettes fiscales.

Espagne- 4 décembre 2008

45 millions d'arbres pour lutter contre la désertification

L'Espagne est l'un des pays les plus vulnérables d'Europe en ce qui concerne la désertification, avec 58,7 % du territoire classé « semi-aride » et 1,2 % classé « aride ». Dans certaines régions, comme celle d'Alicante, dans le sud-est de l'Espagne, il pleut entre 200 et 300 millimètres par an, à peine plus que dans le nord du Sahel ! Le processus de désertification, aggravé par les changements climatiques, se traduit par la minéralisation de l'écosystème, la dégradation des terres cultivées, pâturages et forêts ainsi que par une perte de biodiversité. Face à cette situation, le Centre d'études de l'environnement méditerranéen (CEAM) à Valence, s'est fixé comme objectif de reverdir la région en misant sur l'introduction d'espèces végétales résistantes au climat extrême et à l'ensoleillement (tels que le laurier rose ou encore le petit olivier sylvestre). Si l'inquiétude de l'Espagne quant aux conséquences de la désertification n'est pas nouvelle, déjà en 1992 lors du sommet de Rio, Madrid tentait de faire inclure les pays du sud de l'Europe parmi les « zones en voie de désertification », le pays cherche à développer des projets novateurs. Aussi, le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement à Madrid, misant sur cette expérience de végétalisation, a en 2007, élaboré et adopté un plan dont l'objectif est de freiner le processus de désertification en plantant dans les régions les plus dégradées 45 millions d'arbres au cours des dix prochaines années.

Union européenne - 9 décembre 2008

Accord de compromis sur la contribution des biocarburants à l'objectif global de consommation des énergies renouvelables

Dans le cadre des négociations en cours (la conférence de Poznan sur le climat, organisée par l'Organisation des Nations Unies du 1^{er} au 12 décembre 2008, vise à parvenir à un accord mondial sur le changement climatique d'ici décembre 2009) sur le paquet « climat et énergie » de l'Union européenne (UE), celle-ci s'engage à atteindre l'objectif de 20 % d'énergie renouvelable d'ici 2020. A ce jour, les sources d'énergies renouvelables représentent seulement 8,5 % environ de la consommation énergétique totale des pays membres. De plus, la délicate question des énergies renouvelables dans les transports a été débattue et un accord a finalement été trouvé. Il vise à satisfaire 10 % des besoins de l'UE en combustible dans le secteur des transports en utilisant des sources renouvelables (biocarburants, hydrogène et électricité verte). Cet accord diffère quelque peu des précédentes propositions qui prévoyaient de porter, d'ici 2010, à 10 % l'utilisation de biocarburants dans les carburants destinés aux transports. En effet, dans le contexte de la crise alimentaire, de la hausse des prix, de la perte de biodiversité des terres et des débats autour des agrocarburants, la commission de l'industrie et de l'énergie du Parlement européen a jugé préférable de revoir l'objectif initial à la baisse. En effet, si l'ambition des 10% est conservée, au moins 40 % devra être couvert par des biocarburants de seconde génération à base de végétaux non comestibles ou par des véhicules roulant à l'électricité verte et à l'hydrogène. De plus, des critères de durabilité ont été imposés, notamment l'obligation pour les biocarburants d'offrir au moins 35 % d'émissions de CO2 en moins que les carburants fossiles, objectif qui pourrait atteindre 60 % après 2017. Cependant, les répercussions sur l'affectation indirecte des sols (en raison de la déforestation, érosion des sols, etc.) dans le calcul des émissions de CO2 par les biocarburants ne seront pas prises en compte. Cette question fondamentale en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique a été reportée sans garantie juridiquement contraignante.

Union européenne – 10 décembre 2008

Les parlementaires européens souhaitent que l'UE garantisse la sécurité alimentaire mondiale

Le Parlement européen a voté début décembre l'accord d'une aide alimentaire de 1 milliard d'euros, sur la période 2008-2010, pour aider les pays en voie de développement à faire face à la hausse des prix alimentaires. Cependant, les parlementaires européens ont voulu aller plus loin dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et ont estimé que pour qu'elle soit efficace l'aide alimentaire devait s'accompagner d'un effort d'investissements supplémentaires, financiers mais aussi politiques, dans l'agriculture. Dans un rapport sur la politique agricole commune de l'UE et sur la sécurité alimentaire mondiale, l'institution appelle la Commission européenne à s'engager à maintenir une politique agricole forte et à mettre en place des mécanismes pour garantir la disponibilité de stocks mondiaux afin d'assurer la sécurité alimentaire. Les objectifs sont donc de garantir la disponibilité de denrées alimentaires au niveau mondial, en quantité suffisante, et de faire face aux fluctuations brutales (création d'un inventaire mondial, instruments de prévention des changements des prix), de sécuriser la production alimentaire en assurant un revenu suffisant aux agriculteurs des pays en voie de développement mais aussi à ceux des pays développés, et aussi l'amélioration des systèmes de stockage des graines et engrais dans les pays en voie de développement. De plus, dans le contexte de la crise alimentaire, l'agriculture est réapparue au centre des préoccupations politiques, et les parlementaires souhaitent que la Commission européenne réoriente ses programmes communautaires vers le développement agricole, mesure tout aussi fondamentale quand on sait que la majorité des plus pauvres vivent en zones rurales et que l'aide au développement consacrée à l'agriculture est passée de 17 % en 1980 à 3 % seulement en 2006.

Algérie – 12 décembre 2008

L'Etat encourage les opérateurs locaux à investir dans la production des intrants

Les pouvoirs publics algériens ont décidé d'inscrire sur la liste des choix prioritaires celui d'encourager la production des intrants pour essayer d'échapper à la dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs, lesquels se sont avérés lourds de conséquences, notamment pour la petite paysannerie. C'est ainsi que le prix du NPK, le fertilisant le plus usité il y a dix ans, a été multiplié par vingt au cours des deux dernières décennies. La même remarque s'applique à l'ensemble des semences de qualités importées jusqu'ici pour leur quasi-totalité. Du coup, une bonne partie des agriculteurs ne pouvant plus s'approvisionner auprès des importateurs de bons engrais et semences de qualité se sont rabattus sur des produits phytosanitaires dont les performances sont parfois très décevantes. Persuadés, d'un côté, que l'investissement des intrants destinés à la petite paysannerie est quelque chose d'incontournable dans toute politique visant à assurer une sécurité alimentaire responsable et conscients, d'un autre côté, des difficultés à la fois des agriculteurs et des importateurs de produits phytosanitaires, les pouvoirs publics estiment que seule une politique publique favorisant l'investissement dans la production de tels produits permettra à terme de trouver l'équilibre requis. C'est justement pour répondre aux doléances de l'ensemble des opérateurs que le Conseil National de l'Investissement (CNI) vient d'entériner une décision gouvernementale qui consiste à accorder des facilités aux investisseurs voulant se lancer dans la production de semences et de plants ainsi que celles de semences animales et d'embryons.

Parmi les productions devant bénéficier de ces mesures, il faut mentionner la pomme de terre, devenue incontournable dans les repas de tous les jours pour l'ensemble de la population. Grâce d'ailleurs à un projet financé à hauteur de 1,8 million de dollars par la Corée du Sud et 100 millions de dinars par l'Algérie, un laboratoire national pour l'amélioration des techniques de la pomme de terre a été lancé à Sebaine (35 km à l'est du chef-lieu de la Wilaya de Tiaret). Il devra permettre en principe d'ici quelques années de diminuer l'importation de semences de pomme de terre d'environ 40 %.

Liban – 12 décembre 2008

Aide et soutien internationaux pour l'oléiculture

Grâce au soutien apporté par plusieurs partenaires de la rive méditerranéenne du Nord, les oléiculteurs du Sud-Liban pourront bientôt augmenter sensiblement leur rendement et améliorer la qualité de leurs produits. Mieux encore, plusieurs d'entre eux sont persuadés qu'ils pourront exporter à l'avenir une bonne partie de leur production via les circuits du commerce équitable. Le programme conçu et mis en oeuvre à cet effet est baptisé « Daman Olives ». Il est notamment initié par l'Ambassade de France à Beyrouth, en collaboration avec l'Agence Française de Développement (AFD) et le contingent français de la FINUL. Il consiste à mettre quatre presses à huile de la nouvelle génération à la disposition d'environ 160 oléiculteurs regroupés en quatre coopératives. En modernisant ainsi un outil de travail important en matière d'oléiculture, les bénéficiaires du programme auront marqué des points au niveau de la productivité : alors que le rendement d'une presse traditionnelle ne dépasse pas en général 200 kg par heure, celui assuré par une presse moderne est quant à lui de l'ordre de 700 kg. En outre, les nouvelles machines dont disposent désormais les 160 oléiculteurs du Sud-Liban ne rejettent que 2 % de la matière sèche de l'olive contre 10 % pour une presse traditionnelle.

Un deuxième volet du programme est pris en charge par une ONG italienne : « Istituto per la Cooperazione Universitaria (ICU) ». Il s'agit d'une formation destinée aux oléiculteurs et axée notamment sur les techniques de production et de conservation de l'huile d'olive. Le troisième volet du programme est assuré par l'Institut européen de Coopération et de Développement (IECD) en collaboration avec le Ministère libanais de l'Agriculture. Il vise à aider les oléiculteurs à bien gérer les coopératives. Selon une étude récente menée par l'« Institute of Business Studies and Research (IBSAR) » de l'Université américaine de Beyrouth, les efforts déployés en vue de labelliser et de promouvoir l'huile d'olive du Sud-Liban pourraient multiplier par quatre la valeur ajoutée du secteur.

France- 18 décembre 2008

Nouvelle enquête sur les comportements alimentaires des français

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche vient de rendre public les résultats d'une étude sur les perceptions des français vis-à-vis de leur alimentation, menée par le Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC). Les principaux résultats de cette enquête, réalisée sur plus de 1000 personnes durant l'été 2008, mettent en avant plusieurs tendances marquantes. Il faut rappeler que cette enquête a été menée dans un contexte de crise alimentaire mondiale, d'augmentation des prix et de ralentissement économique. Aussi, la forte inflation sur les produits alimentaires de ces derniers mois a entraîné une baisse en volume des dépenses alimentaires et l'attention portée au prix (le critère prix a augmenté de 7 points en un an) par le consommateur est devenue bien plus importante que l'attention portée aux critères de qualité d'un produit (« label de qualité »). Cela se traduit par une fréquentation plus importante des magasins « hard discount » (15,2 % en 2008 contre 9,2 % en 2006) et par une progression des achats sur les marchés et auprès des petits commerces. En effet, chose intéressante à signaler, on assiste aussi depuis quelques temps à un rapprochement du consommateur vers les petits commerçants et agriculteurs (81 % des français leur accorde leur confiance), comme en témoigne le développement de systèmes de partenariats de proximité entre consommateurs et producteurs tels que les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP). De plus, l'enquête a également démontré que la dimension santé tend dernièrement à perdre de son importance, l'alimentation étant considérée davantage comme une nécessité. Résultat, « l'alimentation comme moyen de prévenir les problèmes de santé » diminue de 7 points dans les professions libérales et cadres. Les français attendent des pouvoirs publics la mise en place d'une politique de maintien des prix. Enfin, l'enquête met en avant un phénomène qui inquiète de plus en plus les français à savoir l'utilisation abusive des pesticides, risque qui a progressé de 12 points entre 2006 et 2008.

Tunisie- 18 décembre 2008

Partenariats de recherche avec le Brésil

La Tunisie a fait appel au Brésil et plus particulièrement au groupe Embrapa, l'une des plus importantes entreprises de recherche agricole du pays pour lancer des partenariats dans plusieurs domaines de recherche agronomiques. Comme l'a indiqué l'agence de presse Brésil-pays arabes (ANBA), ce n'est pas la première fois que des chercheurs tunisiens font appel à l'expertise brésilienne en matière de développement agricole, en effet, de précédents voyages avaient été organisés dans le but de développer de nouvelles technologies pour la gestion de l'érosion. Cette fois-ci les tunisiens veulent trouver de nouveaux moyens pour développer leur productivité agricole en ce qui concerne le blé et l'orge. Actuellement, la Tunisie produit 80 % du blé dur et de l'orge qu'elle consomme et a pour objectif de devenir autosuffisante pour ces deux céréales. Concernant le blé tendre, la Tunisie cherche à augmenter la production (actuellement le pays produit 20 % de ce qu'il consomme) sans pour autant augmenter les surfaces cultivées, à cause du manque de terres. Le pays compte bien sur l'expertise brésilienne pour y parvenir, en développant de nouvelles variétés résistantes aux aléas climatiques et en augmentant sa productivité, grâce aux compétences technologiques d'Embrapa. Selon l'entreprise brésilienne, trouver de nouvelles variétés de blé et augmenter les volumes constituent une alliance mutuelle pour la Tunisie et le Brésil, car ce dernier doit alimenter l'industrie de la boulangerie. Comme prévu par l'accord de coopération entre les deux pays en matière de recherche, ce rapprochement scientifique s'étendra d'une manière plus large au partage de différentes technologies agricoles ainsi qu'à des programmes d'échanges entre chercheurs et étudiants. Ce genre d'initiative constitue un nouvel exemple de coopération Sud-Sud et d'échanges de compétences.

Santé animale – 19 décembre 2008

L'Europe se mobilise face à la fièvre catarrhale

Trente millions d'ovins et de bovins devront être protégés en Europe avant le début du mois de mai 2009 contre l'infection principalement des deux souches du virus responsable de la fièvre catarrhale ovine, dénommée aussi « maladie de la langue bleue ». Les tentatives entreprises depuis près de deux années pour stopper la progression de la maladie sur le continent européen n'ont pas été satisfaisantes. Ainsi, la Commission européenne et les Etats membres de l'Union affectés par la maladie ont par conséquent pris la décision d'engager une vaste campagne de vaccination pour endiguer la diffusion des virus parmi les ovins et les bovins, exceptés ceux destinés à la boucherie. La tâche est d'autant plus délicate que l'une des deux souches du virus à détruire, le sérotype 8, est différente de celle à laquelle le cheptel européen est habitué, c'est-à-dire celle du sérotype 1 qui sévit en ce moment en Italie et en Espagne et sur le continent africain. Cette souche inhabituelle a été détectée pour la première fois en Europe, tout près de Maastricht, dans le sud des Pays-Bas en 2006. Depuis, elle s'est propagée dans plusieurs autres pays (Belgique, Allemagne, Danemark, Autriche, Suède, Royaume-Uni, République tchèque, Slovaquie, Hongrie et Suisse). En France où la campagne a débuté le 15 décembre 2008, la tâche des vétérinaires est beaucoup plus compliquée dans la mesure où il faut combattre en même temps les deux souches du virus, celle du sérotype 8 qui progresse du Nord vers le Sud et celle du sérotype 1 dont la progression Sud-Nord a été décelée depuis août 2008. Or, il n'existe toujours pas sur le marché de vaccin qui protège les animaux en même temps des deux souches du virus responsable de la maladie de la langue bleue.

Il faut rappeler que cette maladie a été identifiée pour la première fois en Afrique du Sud en 1902 et que l'un des symptômes la caractérisant se présente à travers une forte cyanose de la langue des bêtes affectées. Transmise par un moucheron, la maladie est contractée d'habitude par des ovins dont la mortalité peut atteindre parfois 30 %, des bovins, des caprins et des dromadaires, voire certains ruminants sauvages.

Maroc – 19 décembre 2008

Développement et conservation des ressources génétiques de l'olivier

Depuis plusieurs années, le Maroc s'active pour identifier, développer et conserver les ressources génétiques de ses oliveraies. Cet effort s'explique par plusieurs éléments dont tout particulièrement la diminution drastique, au cours des trois décennies, des variétés locales cultivées et la nécessité de croiser des variétés locales et étrangères capables d'en donner d'autres à la fois plus performantes et plus à même de résister aux maladies et aux cycles de sécheresse devenus de plus en plus longs à cause du réchauffement climatique. Dans son édition du 12 décembre 2008, L'Economiste, premier quotidien économique du pays, rappelle d'ailleurs qu'au moins 25 variétés composaient il y a quelques décennies seulement les oliveraies du Maroc. Aujourd'hui, moins de cinq variétés peuplent l'essentiel des oliviers plantés dans le pays sur une superficie de 560 000 hectares. La « Baldia » dénommée aussi « picholine marocaine » constitue à elle seule 96 % du patrimoine oléicole national. Il s'agit d'une variété à double utilisation (huile et conserve).

Conscientes des dangers qui pèsent sur cette richesse nationale, les autorités marocaines se sont lancées depuis plusieurs années dans un vaste programme en collaboration avec des partenaires européens et internationaux afin d'enrichir et de préserver le patrimoine oléicole national. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'un séminaire international sur les ressources génétiques de l'olivier a été organisé à Marrakech les 1er et 2 décembre 2008 par le Conseil Oléicole International (COI) en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime. Les participants à cette manifestation ont pu se rendre à Tassaout, localité faisant partie de la région de Marrakech où l'Institut National de Recherche agronomique (INRA) gère depuis cinq ans une grande collection comprenant 489 variétés d'olives, autrement dit l'essentiel du patrimoine génétique oléicole méditerranéen estimé à 500 variétés. Cette banque mondiale dédiée aux ressources génétiques oléicoles et conçue comme celle de Cordoue par le Conseil Oléicole International est un excellent outil de travail s'inscrivant dans les efforts de la communauté internationale pour faire partager les savoirs autour de l'olivier et faire avancer les recherches sur la préservation de la biodiversité.



Le Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM) a été créé, à l'initiative conjointe de l'OCDE et du Conseil de l'Europe, le 21 mai **1962**. C'est une **organisation intergouvernementale** réunissant **treize** Etats membres du bassin méditerranéen (Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie).

Le CIHEAM se structure autour d'un **secrétariat général** situé à Paris et de **quatre Instituts agronomiques méditerranéens** (Bari, Chania, Montpellier et Saragosse).

Avec au cœur de son activité trois missions fondamentales (**formation, recherche, coopération**), le CIHEAM s'est progressivement imposé comme une référence dans ses domaines d'activité: **l'agriculture, l'alimentation et les mondes ruraux Méditerranée**.

www.ciheam.org

Founded in **1962** at the joint initiative of the OECD and the Council of Europe, CIHEAM is an **intergovernmental organisation** comprising **thirteen** member countries from the Mediterranean Basin (Albania, Algeria, Egypt, Espagne, France, Greece, Italy, Lebanon, Malta, Morocco, Portugal, Tunisia and Turkey).

CIHEAM is made up of a **General Secretariat** (Paris) and **four Mediterranean Agronomic Institutes** (Bari, Chania, Montpellier and Zaragoza)

In pursuing its three central missions (**education, research and cooperation**) CIHEAM has established itself as a reference in its fields of activity: **Mediterranean agriculture, food and rural development**.